## ILS QUALIFIENT LA COMMISSION «SERVICE CIVIL» DE «CARNAVAL»

# Les résidents claquent la porte

***Les médecins résidents sont unanimes : le caractère obligatoire du service civil doit être abandonné. A l'issue de l'assemblée nationale tenue à Tlemcen, le Collectif autonome des médecins résidents algériens (Camra) décide de claquer la porte de la commission service civil pour, disent-ils, mettre un terme à la mascarade.***

**Nawal Imès- Alger (Le Soir) -** Le vote effectué vendredi à l'occasion de l'assemblée nationale a été sans appel : 75% des résidents ont réaffirmé que l'abrogation du service civil n'était pas négociable. Après avoir siégé dans la commission dite des «sages» installée par la tutelle pour tenter de trouver une alternative, les résidents claquent sa porte arguant qu'ils ne pouvaient participer à une telle mascarade.

Le Dr Yellès, porte-parole du Camra, estime que la dernière réunion tenue au siège du ministère de la Santé ne laissait présager aucune solution. En effet, face à des personnes présentées comme des notables et à des élus du sud du pays, les résidents ont eu droit à un procès en bonne et due forme. Les membres de ladite commission leur ont clairement signifié que leur refus d'accomplir le service civil dans le Sud aurait comme conséquence des soulèvements populaires. Un dialogue de sourds que refusent de continuer les résidents. Au final, le service civil n'est pas la seule revendication en suspens. Toutes les revendications ayant trait à l'aspect pédagogique n'ont eu comme seule réponse des engagements verbaux. Idem pour le statut. Ce qu'exigent les résidents, c'est que les engagements pris concernant le volet pédagogique soient écrits noir sur blanc pour pouvoir être appliqués. Ils exigent également que le statut du résident soit publié au Journal officiel. Pour l'heure, même les procès-verbaux des différentes réunions ne leur sont pas remis. Une situation qui ne plaide pas pour l'apaisement.

Dès mercredi, les résidents feront une autre démonstration de force. Ils organiseront un sit-in à l'intérieur du CHU Mustapha pour dire toute leur détermination à poursuivre le mouvement.

**N. I.**

Photo : Samir Sid

## À L'APPEL DU SNAPAP

# Le personnel de la santé en grève dès aujourd'hui

***Encore un mouvement de grève dans le secteur de la santé. C'est le conseil national du secteur de la santé publique sous l'égide du Snapap qui appelle à partir d'aujourd'hui à un débrayage de trois jours.***

Un préavis de grève de trois jours a été déposé auprès du ministère de la Santé. Le conseil national du secteur de la santé, regroupant outre les médecins, le corps paramédical et l'ensemble des corps communs, justifie son appel par la fin de non-recevoir opposée par le département d'Ould Abbès qui refuse tout dialogue avec les syndicats autonomes et par les pressions exercées au quotidien sur les syndicalistes. La plateforme de revendications du conseil national comporte pas moins de dix points. Il revendique le respect du droit de grève, la classification des infirmiers qualifiés à l'échelle 10, l'entrée en vigueur des primes et des augmentations pour les corps communs, les médecins et les paramédicaux.

Le conseil national du secteur de la santé publique revendique également la publication du statut particulier des anesthésistes, des infirmiers travaillant en soins intensifs et dans les blocs opératoires.

Il appelle également à la révision du statut des corps communs de la santé en leur octroyant la prime de contagion, à la titularisation des contractuels et à ne pas omettre les puéricultrices et les infirmiers exerçant en psychiatrie.

**N. I.**

## IL ACTIVAIT DANS LA RÉGION CENTRE

# Un terroriste condamné à la peine capitale

Khelifi B. a été condamné hier à la peine capitale pour l'accusation principale d'attentats et actes terroristes. Il activait depuis l'année 2008 dans la région du centre du pays. Jugé pour la même affaire, Kacem N. a, lui, écopé de dix ans de prison ferme et de 500 000 DA d'amende.

Le tribunal criminel près la cour d'Alger a jugé, hier, une affaire liée à des actes terroristes qui ont eu lieu dans la région centre du pays, plus spécialement dans la wilaya de Boumerdès notamment à Si Mustapha. Les deux accusés, Khelifi B. et Kacem N., ont été jugés principalement pour appartenance à un groupe terroriste, apologie du terrorisme et pour prises d'otages avec demande de rançons et homicide volontaire pour le premier accusé, auquel ont été imputés des attentats à l'explosif. Ces derniers ont visé notamment des sûretés de daïra et des brigades de la Gendarmerie nationale. Ils ont aussi, selon l'acte d'accusation, participé à la collecte de fonds destinés au financement de groupes terroristes. Les crimes des deux accusés ont été commis dans les régions de Si Mustapha, Thenia et Boumerdès. Khelifi B. et Kacem N. ont nié les faits qui leur ont été reprochés lors du procès qui a eu lieu dans la matinée d'hier.

Les attentats perpétrés ont fait plusieurs morts et blessés, principalement dans les rangs de la Gendarmerie nationale.

**F. -Zohra B.**

## LES BUREAUX DE POSTE PARALYSÉS

# Grève illimitée des postiers

***Les travailleurs des bureaux de poste ont entamé, depuis hier, un mouvement de grève illimitée. Ils revendiquent des augmentations de salaires.***

**Salima Akkouche - Alger (Le Soir)-** Les 3 400 bureaux de poste à travers le territoire national sont à l'arrêt. Les travailleurs ont déclenché un mouvement de grève illimitée depuis hier pour protester contre la non-application des décisions de la tutelle portant sur l'augmentation des salaires par la direction générale. Ils exigent également une augmentation de leurs indemnités mensuelles et un avancement de grade en fonction de la compétence et de l'ancienneté. Ils demandent aussi à bénéficier de primes de rendement individuel et collectif (PRI et PRC) avec effet rétroactif à partir de l'exercice 2004. Les postiers ont entamé une grève le mois dernier à laquelle ils ont mis fin suite aux engagements de la tutelle de prendre en charge leurs revendications. Cependant, selon une source syndicale, les négociations entamées entre le syndicat et l'entreprise n'ont pas abouti. Selon la même source, sur les 3 400 bureaux de poste qui comptent près de 30 000 employés, seulement 1 200 enregistrent un chiffre d'affaires positif. «Les bureaux de poste n'arrivent plus à assurer nos salaires, c'est la tutelle qui doit intervenir», a-t-on souligné. Si la grève s'inscrit dans la durée, ce sont les 15 millions d'abonnés aux Comptes courants postaux (CCP) qui seront pénalisés.

**S. A.**

## ARCELORMITTAL ANNABA

# Levée de la grève après la conclusion d'un accord

***Un accord a finalement été conclu, samedi vers minuit, entre la DG et le partenaire social de l'entreprise ArcelorMittal Annaba après quelques heures seulement du début du débrayage décidé par le syndicat pour appuyer des revendications d'augmentations salariales.***

Cet accord, intervenant au neuvième round des négociations, qui se sont déroulées entre le 9 et le 28 mai, stipule une augmentation sans condition au 1er juin de 10% avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 2011. Mais en cas de difficultés financières, le versement des dus au titre du rétroactif pourrait être reporté à une période plus favorable. Concernant les 4% d'augmentation prévus le 1er décembre 2011, ils sont liés à des objectifs de production arrêtés par la DG à 590 000 tonnes. Cette augmentation sera de 3% si la production ne dépasse pas 540 000 tonnes, 2% si elle atteint 460 000 tonnes et 1% au cas où elle ne dépassera pas les 500 000 tonnes. Les deux parties ont convenu également une augmentation de 2% au mois de juillet 2012 et 2% en décembre de la même année, mais qui seront liées à des objectifs de production à négocier, en novembre 2011 pour les premières et au même mois de l'année 2012, au moment de l'élaboration du budget pour les secondes.

Selon le communiqué paraphé par les deux parties, «ces objectifs sont aisément réalisables». Pour les autres sujets encore en litige, tels que les organigrammes, le recours concernant les évaluations, la mise en place de la convention collective, des discussions à ce sujet «reprendront dans les prochains jours», précise-t-on.

**A. Bouacha**